



**COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 17 JUIN 2020 à 18H00**

L'an Deux Mille Vingt, le mercredi 17 juin à 18H00,

Les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Creysse, au nombre de 19 puis 20 suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président en date du 11 juin 2020.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs Daniel GARRIGUE(1), Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-Paul ROCHOIR, Christophe GAUTHIER, Laurence ROUAN, Daniel RABAT, Christian BORDENAVE, Claude CARPE, Jacqueline VANDENABEELE, Alain CASTANG, Roland FRAY, Rhizlane ROBIN-EL-GRENI, Christiane DELPON, Michel SEJOURNE, Alain CEREAS, Christophe MAMONT, Pascal DELTEIL, René VISENTINI, Alain BANQUET.

Jean-Michel BOURNAZEL donne pouvoir à Claude CARPE

Olivier DUPUY donne pouvoir à Michel SEJOURNE

Alain MONTEIL donne pouvoir à Roland FRAY

Roger LAPOUGE donne pouvoir à Jean-Jacques CHAPELLET

ABSENTS EXCUSES :

Adib BENFEDDOUL, Fabien RUET, Sébastien BOURDIN, Alain PLAZZI

(1) est arrivé après le vote du dossier n° 1 « signature d'une convention avec le Conseil Départemental de la Dordogne portant sur l'aide au fonctionnement de l'aire d'accueil « les Gilets » à Bergerac »

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA
DORDOGNE PORTANT SUR L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL
« LES GILETS » A BERGERAC**

Le Conseil Départemental de la Dordogne attribue aux collectivités gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage une aide au fonctionnement. Le versement de ces aides est conditionné à la signature d'une convention.

Cette aide du Conseil Départemental de la Dordogne s'élève à 66,23 € par place de caravane et par mois, représentant pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise un montant de 28 611,36 € par an. Une avance de 14 305,68 € est faite à la signature de la convention en début d'année et le solde est versé en fin d'année.

Pour bénéficier de cette aide, la CAB doit fournir chaque année un bilan intermédiaire du montant des aides versées, des droits d'usages recouverts et des dépenses de fonctionnement.

PROPOSITION :

Les membres du Bureau Communautaire sont invités à adopter la convention et à autoriser le Président à signer ladite convention.

DECISION :

Adopté par 23 voix pour.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AQUALUD

Le nouveau centre aquatique « Aqualud » ouvrira ses portes d'ici le 1er août prochain.

Compte tenu des nombreux publics qui s'y côtoient, il importe d'élaborer un règlement intérieur. Le fonctionnement de la structure y est détaillé, les règles de vie notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de discipline y sont mentionnées et enfin, les différentes activités nautiques proposées y sont rappelées.

L'Aqualud est un lieu social et intergénérationnel, son fonctionnement a été conçu de manière à le rendre accessible au plus grand nombre.

PROPOSITION :

Les membres du Bureau Communautaire sont invités à valider le règlement intérieur de l'Aqualud.

DECISION :

Adopté par 24 voix pour.

Michel SEJOURNE évoque le report des séances non utilisées à Picquecailloux sur l'Aqualud . Le Président confirme que ces séances seront reportées sur la nouvelle structure.

Le Président indique également l'ouverture de l'Aqualud fin juillet. Il précise qu'il conviendra auparavant d'étudier les tarifs qui seront appliqués.